

Guizot et l'Europe

Conférence prononcée le jeudi 14 mars 2024 au Quai d'Orsay, dans le cadre des commémorations du 150^e anniversaire de la disparition de François Guizot

par Yves Bruley,

Correspondant de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.

Madame la Secrétaire générale,
Monsieur le Directeur des Archives,
Monsieur le Président de l'Association François Guizot,
Messieurs les membres et correspondants de l'Institut,
Mesdames et Messieurs, chers amis,

Il est de nombreux endroits où la mémoire de François Guizot mériterait d'être honorée à travers la France. Pour me limiter à Paris, s'il ne peut être question de la coupole du Panthéon, comment ne pas songer à celle de la Sorbonne, puisqu'à quelques mètres de la chapelle, l'un des principaux amphithéâtres porte le nom de l'historien. Mais c'est surtout à la coupole de l'Institut de France que l'on pense : devenu ministre de l'Instruction publique en 1832, l'universitaire fut le fondateur de notre Académie des sciences morales et politiques, supprimée trente ans plus tôt par Bonaparte. Il devait siéger bientôt dans trois des cinq académies de l'Institut, et c'est logiquement sous « la Coupole », emblème et abri de la liberté intellectuelle, de l'humanisme européen, de la continuité française dans ce qu'elle a de meilleur, qu'un hommage sera rendu à la mémoire de Guizot en 2024 pour les 150 ans de sa disparition.

Mais ce n'est pas seulement sur le quai de Conti que François Guizot est un fondateur. Il l'est aussi, plus en aval sur la même rive de la Seine, au n° 37 du quai d'Orsay, puisque c'est à lui que nous devons la construction de ce ministère devenu la métonymie de la diplomatie française. Bien qu'il soit resté ministre des Affaires étrangères sans interruption pendant plus de sept années – quatre-vingt-huit mois pour être précis –, ce qui est considérable même pour le XIX^e siècle (et très enviable pour le XXI^e), Guizot n'a pu terminer le chantier de son ministère, achevé seulement en 1853. Mais regardons la médaille commémorative frappée à l'occasion de la pose de la première pierre du « nouvel hôtel du ministre des affaires étrangères », le 29 novembre 1845. Sur le revers se reconnaît le profil du roi Louis-Philippe entouré de Hercule et de Minerve : Hercule représente la force, qui, pour être bien utilisée, a

besoin de la sagesse, donc de Minerve. Sur l'avvers, l'inscription rappelle la fondation du ministère par Guizot ; au-dessus est représentée la belle façade de l'architecte Jacques Lacornée ; et, plus étonnant, au sommet le maître graveur a inscrit trois mots, sûrement à la demande du ministre des Affaires étrangères : « DROIT DES GENS. »

Pourquoi ces trois mots, alors que tant d'autres étaient possibles ? Que nous disent-ils de la diplomatie de cette époque et, à une époque où la diplomatie est encore essentiellement européenne, que nous disent-ils de l'idée que François Guizot se fait de l'Europe ? Plus sûrement que le « *Rosebud* » d'Orson Welles, cette inscription « DROIT DES GENS » nous est un solide indice.

On ne peut évoquer « Guizot et l'Europe » en se limitant aux années passées à la tête de la diplomatie française. Toute sa vie a été marquée par les questions internationales, avant l'exercice du pouvoir, mais aussi après 1848, dans les vingt-six années qui suivirent, jusqu'à sa mort en 1874.

Puisqu'il fut historien avant d'être homme d'État, sa conception de l'Europe s'inscrit d'abord dans l'histoire, une histoire longue.

« L'Europe , écrit-il dans ses *Mémoires*, est une société de peuples et d'États à la fois divers et semblables, séparés et point étrangers, non seulement voisins, mais parents, unis entre eux par des liens moraux et matériels qu'ils ne sauraient rompre, par le mélange des races, la communauté de religion, l'analogie des idées et des mœurs, par de nombreux et continuels rapports industriels, commerciaux, politiques, littéraires, par des progrès de civilisation variés et inégaux mais qui tendent aux mêmes fins. Les peuples européens se connaissent, se comprennent, se visitent, s'imitent, se modifient incessamment les uns les autres. À travers toutes les diversités et toutes les luttes du monde moderne, une unité supérieure et profonde règne dans sa vie morale comme dans ses destinées. »

On le voit, Guizot ne nie pas les différences entre « les peuples », mais pour montrer l'unité de l'Europe, il décrit le mouvement général de progrès qui porte, à des rythmes divers, ces peuples dans « les mêmes voies ». Il rappellera cette idée essentielle dans *Trois générations* :

« L'Europe entière, et notamment la France, marchent, depuis quinze siècles, dans les mêmes voies d'affranchissement et de progrès général. Ces voies ont conduit les peuples qui s'y sont le plus fermement engagés à ce haut degré de puissance, de prospérité et de grandeur que nous appelons la civilisation moderne. »

Dans sa célèbre *Histoire de la civilisation en Europe*, issue de ses cours à la Sorbonne en 1828 et aussitôt publiée, Guizot propose une fresque spectaculaire sur l'histoire européenne. Si le sujet principal n'est pas ce que nous appelons les « relations internationales », ni

l'émergence d'un « système européen », ces questions n'en sont évidemment pas absentes. D'abord, Guizot consacre quelques pages à la naissance de la diplomatie, qui s'est opérée en deux étapes. La première à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle :

« C'est au XV^e siècle que les relations des gouvernements entre eux ont commencé à devenir fréquentes, régulières, permanentes. Alors se sont formées pour la première fois ces grandes combinaisons d'alliances, soit pour la paix, soit pour la guerre, qui ont produit plus tard le système d'équilibre. »

L'apparition de la diplomatie a donc pour premier effet la formation d'alliances ou de ligues, dont le but est d'éviter que l'un des souverains européens n'acquière « une prépondérance excessive » sur les autres. Dès l'origine, la diplomatie est un antidote au poison des prétentions hégémoniques, que Guizot ne cessera de dénoncer ; elle procure aux États un moyen de s'opposer aux unifications impériales et forcées de l'Europe ; elle contribue au progrès vers la liberté.

La seconde conséquence de cette naissance de la diplomatie européenne est le renforcement du pouvoir royal au sein des États. La politique extérieure ne pouvant être conduite « que par une seule personne ou un petit nombre de personnes », ces questions échappent aux peuples qui les laissent « à la discrétion du pouvoir central ». Ainsi, conclut-il, « la diplomatie en naissant tomba dans la main des rois ».

La deuxième étape dans la genèse de la diplomatie advient au temps de Louis XIV. À partir des traités de Westphalie (1648), la politique des puissances n'est plus dictée par l'appartenance à une confession – catholique ou protestante, puisqu'au traité de Westphalie le catholicisme a dû accepter en Europe « la liberté de conscience des États » alors qu'il « refusait absolument l'existence des États protestants ». D'autre part, la politique étrangère « devient beaucoup plus systématique, plus régulière, et dirigée toujours vers un certain but, d'après des principes permanents. La naissance régulière du système de l'équilibre en Europe appartient à cette époque. » Pour le dire avec nos mots, la diplomatie se laïcise, se rationalise, renforce les États modernes et favorise l'équilibre des puissances. Née dans le mouvement de Réforme contre la Chrétienté médiévale, elle s'accomplit dans l'esprit « westphalien » des relations internationales. Cette diplomatie n'unifie pas les États européens, mais elle est commune à l'Europe politique, comme le droit des gens, *Jus gentium* ou *Jus inter gentes* – le *De Jure belli ac pacis* de Grotius paraît en 1625. Diplomatie et droit sont cohérents avec la civilisation européenne telle que l'entend Guizot, en ce qu'ils s'inscrivent parfaitement dans le même sens de l'histoire.

Notre historien s'intéresse à la diplomatie de Louis XIV pour un autre motif.

« On a beaucoup dit que la propagation du pouvoir absolu avait été le principe dominant de Louis XIV ; je ne le crois pas. [...]. Il a beaucoup moins agi en vue de la propagation du pouvoir absolu que par un désir de puissance et d'agrandissement de la France. »

Autrement dit, la politique européenne du Roi Soleil n'était pas de nature idéologique – pour imposer ou diffuser un modèle politique en Europe – mais uniquement fondée sur des intérêts. On devine l'arrière-plan de cette distinction historique : elle permet à Guizot d'opposer Louis XIV à Napoléon, dont l'action fut à la fois conquérante et idéologique.

Quittons alors *L'histoire de la civilisation en Europe*, qui s'interrompt avant la Révolution, pour nous référer à tous les autres écrits de Guizot – discours, biographies, mémoires – où s'exprime une idée constante : le rejet de la politique internationale menée par la Première République et le Premier Empire. Il ne faut pas sous-estimer l'effet traumatisant de cette période de sa vie qui fut pour lui, à bien des égards et y compris du point de vue diplomatique, un véritable repoussoir, un anti-modèle pour l'Europe.

Il se distingue en cela des romantiques, de la gauche républicaine de son temps, et même de Thiers. Tous, aux yeux de Guizot, ont le tort de cultiver « cette passion posthume d'aventures et de conquêtes ». Car enfin, que trouvent-ils donc tous à cette France révolutionnaire puis napoléonienne ? Comment oublier qu'elle « a suscité la plus violente et la plus inique politique extérieure que le monde eût encore connue, la politique de propagande armée et de conquête infinie, le bouleversement par la guerre de toutes les sociétés européennes ». Comment oublier qu'elle « a foulé aux pieds les principes, les traditions, les établissements du droit public européen » ? « Trop d'arrogance dans la force et trop de dédain du droit, trop de révolution et trop peu de liberté » : ainsi résume-t-il l'Europe de Napoléon. Pour Guizot, la politique intérieure et la politique extérieure sont liées. Sous Napoléon, ce fut à l'intérieur le mépris du droit et des libertés, à l'extérieur « l'ambition arbitraire et illimitée du souverain devenant partout la loi suprême ». Résultat : en 1815, le continent tout entier – non seulement les gouvernements mais aussi les peuples – rejetait la « domination aveuglément hautaine » de la France. Qui peut être nostalgique d'un tel passé, alors qu'on peut jouir enfin de la paix avec la liberté ?

Contre l'opinion publique dominante en France à son époque, Guizot n'hésite pas à dire qu'« à tout prendre, il y avait en Europe après le congrès de Vienne et sous la domination de la Sainte-Alliance, plus de liberté et de respect du droit que sous le régime de la Convention ou de l'empereur Napoléon I^{er} » La Restauration eut à ses yeux « la double vertu de ramener le respect de l'empire du droit, au-dedans le droit des citoyens, au dehors le droit des gens ».

Pour autant, approuve-t-il pleinement le système européen de 1815 ? Certes non. S'il voit bien les avantages d'un système pacifié, il réprovoque la Sainte-Alliance dont le but est d'empêcher la diffusion des libertés politiques et qui prétend intervenir par la force dans les États récalcitrants. Pour Guizot, l'interventionnisme sur une base idéologique n'est pas meilleur lorsqu'il est voulu par l'autocrate de toutes les Russies que lorsqu'il est l'œuvre de l'Empereur des Français. Réaction répressive et processus révolutionnaire sont renvoyés dos à dos. Ni Empire napoléonien, ni Sainte-Alliance.

Mais à partir 1830, la question ne se pose plus en ces termes. Les temps sont révolus où un bloc absolutiste pouvait dicter sa loi. Après la victoire des libéraux à Paris puis à Bruxelles, le système diplomatique de l'Europe entre dans une nouvelle phase. Moins autoritaire et moins idéologique, plus pragmatique et plus souple, le Concert européen n'est pas toujours efficient, mais il l'est parfois. Les conférences de Londres ont permis la naissance de la Belgique : un nouvel État indépendant a ainsi été formé dans l'une des régions les plus sensibles de l'Europe, par la diplomatie multilatérale et avec l'accord des puissances. Emblématique, la question belge l'est aussi car elle a montré, comme l'indépendance grecque, que les frontières de 1815 ne sont pas totalement figées et que l'Europe peut être modifiée sans qu'il en résulte une guerre générale ou un chaos général.

Cependant, la monarchie de Louis-Philippe, issue d'une révolution, doit donner des gages de conservatisme au reste de l'Europe et se montrer raisonnable dans ses ambitions. À l'époque de son ministère aux Affaires étrangères, Guizot fera cette métaphore dans un discours à la Chambre des Pairs :

« La France a vécu longtemps en Europe à l'état de météore, de météore enflammé, cherchant sa place dans le système général des États européens. [Aujourd'hui] que doit faire la France ? Adopter une politique tranquille, prendre sa place d'astre fixe, à cours régulier et prévu, dans le système européen [...]. Alors vous verrez la France reprendre, dans les questions spéciales, toute son indépendance, toute son influence, toutes ses actions. »

Impossible d'être plus raisonnable qu'un astre fixe... Sera-t-il inerte pour autant ? Comme Guizot l'a toujours souligné, notamment lorsque l'opposition lui reprochait son immobilisme, la Monarchie de Juillet refuse par principe l'intervention étrangère dans la vie des États indépendants, mais si une puissance absolutiste intervenait en Belgique, en Suisse, en Piémont, en Espagne, la France ne resterait pas inerte, elle agirait en faveur de la liberté. La France de Guizot protège son indépendance en protégeant celle de ses voisins immédiats. On voit toute la différence avec la politique étrangère de la Restauration, proche de la Russie autocratique, et qui avait fait la guerre en Espagne pour y consolider l'absolutisme du roi

Ferdinand VII. La France de Louis-Philippe est certes antirévolutionnaire, comme tous les gouvernements européens, mais elle est libérale. Elle se veut solidaire des autres États libéraux. Cependant, elle ne prétend promouvoir ses principes que de manière pacifique, en leur offrant la plus belle des vitrines : « L'aspect et l'exemple d'un pays bien gouverné sont plus puissants que les armées pour répandre les idées et les désirs de bons gouvernement. »

Voilà qui était peu de nature à satisfaire les opposants politiques et encore moins l'opinion publique, au moment où l'on redécouvre – ou réinvente – l'histoire de Napoléon comme une glorieuse épopée française et moderne. Adolphe Thiers, au pouvoir en 1840, joue la carte populaire en organisant le Retour des Cendres – véritable « captation d'héritage » aux yeux des bonapartistes. Le contexte international va donner à cette mise en scène une acuité particulière, puisque survient au moment précis où une grande crise orientale oppose la France à toutes les autres grandes puissances européennes. C'est dans ces circonstances que Guizot arrive aux Affaires étrangères, le 29 octobre 1840.

Rappelons le contexte. L'Égypte fait partie de l'Empire ottoman, mais avec une grande autonomie. À l'abri de ce statut favorable, le vice-roi d'Égypte, Méhémet Ali, mène une politique conquérante pour son propre compte, s'agrandit au Sud vers le Soudan et le long de la Mer Rouge, mais surtout en domine la Syrie – au sens large, c'est-à-dire avec le Liban et la Palestine. Depuis le début des années 1830, Méhémet Ali contrôle ainsi l'essentiel de la partie arabe de l'Empire ottoman dont il menace l'existence même. Or, l'Égypte est « cliente » de la France, et les autres grandes puissances européennes ne veulent à aucun prix d'un remaniement de tout l'Orient qui bénéficierait principalement à la France. Il s'agit donc d'affaiblir les Français pour faire reculer les Égyptiens ou d'affaiblir les Égyptiens pour faire reculer les Français.

Depuis le début de l'année 1840, Guizot est ambassadeur à Londres. Il a accepté cette ambassade après avoir refusé celle de Constantinople, qu'il estime trop lointaine pour un homme politique de son importance. Installé sur les bords de la Tamise, il reste proche du jeu parlementaire français sans y être mêlé au quotidien. Au surplus, c'est à Londres que se décident alors les grandes affaires de la diplomatie européenne.

Mais le gouvernement britannique est alors dominé par Palmerston, avec lequel Guizot ne s'entendra jamais. Adolphe Thiers, alors chef du gouvernement, cherche à négocier un accord directement avec l'Empire ottoman pour mettre l'Europe devant le fait accompli. D'un côté, Thiers croit pouvoir s'affranchir du Concert européen ; de l'autre, Palmerston souhaite isoler la France en coalisant les grandes puissances contre elle. Et au milieu : Guizot,

ambassadeur à Londres, chargé d'exécuter une politique dont il n'approuve guère l'esprit belliqueux.

En juillet 1840, les représentants des puissances concluent un accord à quatre – Angleterre, Autriche, Prusse, Russie – pour soutenir l'Empire ottoman tout en posant un ultimatum à Méhémet Ali. La France – donc Guizot –, mise ainsi à l'écart du Concert européen, retrouve en face d'elle une « coalition » désagréable à sa mémoire, celle des vainqueurs de Napoléon. Thiers fait des préparatifs de guerre. La France et l'Europe sont à un tournant.

Finalement, les Égyptiens, moins solides qu'on ne l'avait cru, perdent du terrain au Proche Orient. Louis-Philippe peut alors se désolidariser de la politique de Thiers et prôner le retour de la France dans le Concert européen. Pour mener cette diplomatie d'apaisement, il appelle François Guizot au Ministère des Affaires étrangères.

Cette crise a montré que l'opinion publique reste très inflammable, non seulement en France – la génération romantique, nostalgique de la grandeur et facilement obsidionale, se sent encore prisonnière de la Sainte-Alliance – mais dans toute l'Europe. Si les grandes puissances avaient dû se coaliser, les peuples européens les auraient soutenues contre la France, toujours suspecte de renouer avec son esprit conquérant. Dans cette affaire, deux erreurs politiques ont été commises : erreur de Thiers, qui a cru pouvoir s'affranchir du Concert européen au risque de l'isolement ; erreur de Palmerston qui a mis la France à l'écart d'une manière volontairement offensante. Les deux hommes d'État ont joué avec le feu ; Guizot veut en tirer une leçon politique.

Pour le nouveau ministre des Affaires étrangères, la France libérale doit resserrer ses liens avec la libérale Angleterre, chercher l'accord avec elle en toutes circonstances, doubler les relations diplomatiques par des relations personnelles entre gouvernants et même entre souverains. Il ne s'agit pas de négocier une alliance, mais de mettre en œuvre une entente. Ainsi la première Entente cordiale est-elle née du dépassement nécessaire de la crise de 1840. Notons qu'il en sera de même avec la seconde Entente cordiale, née du dépassement de la crise franco-anglaise de Fachoda, en 1898. Mais la seconde Entente cordiale se réalisera dans un contexte très différent de la première. En 1904, l'Europe, bien qu'elle soit en paix, sera divisée en deux blocs d'alliances se faisant face. Au temps de Guizot, le Concert européen est un système beaucoup plus souple car les puissances ne concluent pas d'alliance en temps de paix, elles se rapprochent tantôt de l'une tantôt de l'autre, selon les sujets et les circonstances.

Dans un discours à la Chambre des pairs en 1843, Guizot explicite cette réalité si différente de ce que l'Europe connaîtra après 1870 :

« De la bonne intelligence avec tout le monde, de bons rapports, et point d'intimité enchaînée. [...] Nous pouvons, dans des circonstances spéciales, accepter, rechercher même telle ou telle alliance ; mais dans l'état régulier, habituel de la politique européenne, aucun besoin semblable ne pèse sur nous. »

Lorsque deux puissances font le choix de concerter leurs politiques aussi souvent que possible et sur le plus de sujets possible, on parlera d'entente. Et lorsqu'on veut laisser penser que cette entente vient du cœur, ou lorsque le choix politique coïncide avec une proximité personnelle fondée sur une certaine cordialité, alors s'impose l'expression d'entente cordiale.

Pourquoi une telle entente avec l'Angleterre ? Non parce qu'elle a des intérêts toujours communs avec la France, mais justement parce que les deux puissances ont le plus souvent des intérêts opposés. « Lord Aberdeen, écrit Guizot, [était] profondément convaincu que les deux peuples qui pourraient se faire le plus de mal sont aussi les plus intéressés à bien vivre ensemble. »

Aberdeen et Guizot incarnent l'Entente cordiale des années 1840. Leur cordialité n'est pas feinte. Dans son bureau au ministère, Guizot place le portrait de son homologue et ami britannique (à côté de celui de George Washington), et lui envoie le sien. Les deux hommes s'écrivent constamment des lettres particulières, sur un ton amical et confiant. Cette entente personnelle a permis de traverser de graves crises franco-anglaises. Tantôt, la France a donné l'impression de reculer, comme dans l'affaire Pritchard en 1844. Tantôt, au contraire, le gouvernement britannique a eu le sentiment d'avoir dû céder, comme dans la question des mariages espagnols en 1846.

Politique courageuse car impopulaire. Dans la France des années 1840, l'anglophobie n'a rien perdu de son ardeur ; elle se réduira sans s'éteindre dans les années 1850 grâce à la guerre de Crimée, avant de s'enflammer de nouveau à la fin du siècle. C'est la raison pour laquelle « Lord Guizot » – son surnom du moment – a été accusé de s'aligner sur l'Angleterre et d'abaisser la France.

Coûteuse pour l'homme d'État, cette diplomatie franco-anglaise a contribué, parmi bien d'autres causes, à sa chute en 1848. Mais elle lui a survécu, sous la Seconde République et sous Napoléon III, comme il ne manquera jamais de le souligner. À la fin du Second Empire, il se réjouira ainsi des « liens de tout genre qui se sont établis entre les deux peuples » grâce à « la cessation de l'hostilité permanente avec la France », car les différents régimes qui se sont succédé à Paris « ont, au fond et dans l'ensemble, pratiqué à cet égard la même politique ».

Guizot avait raison. Dès la fin décembre 1848, après l'élection présidentielle de Louis-Napoléon Bonaparte, puis sous l'Empire, la diplomatie française considère les bonnes relations

avec l'Angleterre comme une priorité. D'abord parce que la France républicaine puis impériale a besoin de cette entente pour trouver et conserver sa place dans le Concert européen. Mais aussi parce que dans la question d'Orient, Paris et Londres ont compris que leur bonne entente est le seul moyen de faire barrage à la montée en puissance de la Russie. La guerre de Crimée et le grand recul stratégique que l'alliance franco-anglaise impose alors aux Russes est le prolongement de la politique de Guizot, si l'on ose dire, par d'autres moyens – ceux de la guerre. « Ce que [la Russie] a toujours le plus travaillé à prévenir ou à détruire, c'est l'alliance de la France et de l'Angleterre, écrira-t-il dans les années 1860. [...] Elle sait, et une dure expérience le lui a naguère prouvé, qu'elle peut rencontrer là la France et l'Angleterre activement unies contre ses desseins. »

Nous voici arrivés au Second Empire. L'homme d'État libéral ne pouvait être qu'hostile à ce régime césariste, autoritaire et plébiscitaire, aux antipodes des convictions politiques de toute sa vie. Cependant, son opposition à Napoléon III ne fut pas absolue. En témoigne un document inédit, trouvé aux archives du Ministère des Affaires étrangères. Guizot connaissait la plupart des ambassadeurs du Second Empire, ses anciens subordonnés jusqu'en 1848. Certains étaient restés de ses amis, comme Adolphe Barrot – le frère d'Odilon Barrot – qui, en 1854, racontait en ces termes à l'un de ses collègues une conversation qu'il venait d'avoir avec Guizot :

« Il m'a dit que l'avènement de l'Empereur était la seule chose rationnelle qui fût sortie du chaos de 1851. Il n'y avait à choisir qu'entre un gouvernement fort et énergique et l'anarchie, et sans avoir le moins du monde abdiqué ses sympathies et ses convictions, son choix ne pouvait hésiter un seul instant : "j'ai mieux aimé ce qui conserve que ce qui détruit". »

Toutefois, il faudra attendre l'Empire libéral pour que Guizot vienne au Quai d'Orsay, dans ce Ministère conçu et bâti par lui. Enfin, le 20 janvier 1870, il entre dans les splendides salons, où l'attend un ami de longue date, devenu ministre des Affaires étrangères, le comte Napoléon Daru.

Quelle opinion Guizot avait-il de la politique européenne de Napoléon III, qui a fait plusieurs guerres, mené une politique active en faveur des nationalités et même conçu des ambitions mondiales ?

Dans la guerre de Crimée, il ne peut que saluer la défaite imposée à la Russie par l'alliance franco-anglaise. S'il a craint au début un conflit qui aurait pu entraîner un « chaos de vingt ans », dans une Europe encore fragilisée par le « Printemps des peuples », il remarque ensuite que Napoléon III cherche sincèrement à terminer la guerre après la prise de Sébastopol,

puis adopte une politique modérée et pacifique lors du congrès de Paris de 1856 – qui se tient au Quai d’Orsay.

Guizot est plus sévère avec la guerre d’Italie de 1859. Il se montre très sceptique vis-à-vis de Cavour et de l’unification italienne, qu’il ne croit pas durable, même après qu’elle s’est réalisée en 1861 – un sentiment partagé par de nombreux diplomates à l’époque. Pour Guizot, il fallait créer une confédération entre les principaux États italiens, libérés de la domination étrangère et dotés de régimes constitutionnels. Or, il se trouve que c’est exactement ce que Napoléon III ambitionnait de réaliser en Italie : émancipation, confédération, maintien du pape à Rome, modernisation politique et juridique, et bien sûr influence française sur l’ensemble. Si Guizot ne pouvait approuver la manière dont Napoléon III avait fait alliance avec le Piémont en 1858, il n’était pas tellement éloigné de l’idée que l’Empereur se faisait de l’Italie, tout au moins avant que la ruse de Cavour et l’audace de Garibaldi ne changent complètement le cours de l’histoire.

Qu’en est-il de l’unification allemande par Bismarck ? Guizot publie un long article en septembre 1868, deux ans après Sadowa et la création de la Confédération de l’Allemagne du Nord par une Prusse hégémonique et martiale. Bien sûr, il est trop ami du droit des gens pour ne pas déplorer les « violations du droit public » dans la guerre entre États allemands en 1866, les « usurpations » de Prussiens aux dépens des princes allemands et des villes libres. Mais en 1868, Guizot est optimiste. Il pense que Guillaume I^{er} est un honnête homme et qu’il « reste un prince modéré et ami de la paix ». Bismarck lui-même « s’est arrêté ; il s’est hâté d’accepter des limites à sa victoire et de la consacrer par la paix ». Et Guizot conclut : « Je ne vois nulle part que les passions et les chances de la guerre dominant ; je reconnais partout la prépondérance des sentiments, des intérêts et des instincts de la paix. »

Grave erreur d’appréciation. Comme beaucoup de ses contemporains, Guizot pense que l’Allemagne du Sud ne pourra jamais consentir à une unité allemande dirigée par Berlin. Or, même dans le sud, l’esprit national allemand est à vif et n’attend que l’étincelle qui l’enflammera. Erreur aussi sur la politique prussienne, car s’il a bien vu que « c’est l’Allemagne qui est aujourd’hui la nation révolutionnairement belliqueuse de l’Europe », Guizot croyait que la diplomatie serait en mesure de contenir le face à face entre la Prusse et la France.

Ayant toujours vu dans l’esprit révolutionnaire l’unique cause possible d’un bouleversement universel, Guizot ne pouvait imaginer que le danger viendrait d’un grand État. Un État conservateur à certains égards, mais décidé à remanier la carte de l’Europe en brisant le Concert européen ; un État puissant par son armée et sa politique étrangère sans vergogne ; un État conquérant et manipulateur, qui sait comment on jette un peuple contre un autre. « Il

n'y a point de nation en proie à la fièvre belliqueuse, point de chef d'État ardent à l'ambition et à la conquête », écrivait-il encore en septembre 1868. Guizot ne pouvait envisager Bismarck.

Survient la guerre de 1870, et avec elle une autre Europe, celle des nationalismes. Une Europe sans Europe. Pendant le siège de Paris de 1870, Guizot tenta en vain de mobiliser ses amis britanniques. Il écrivit à l'un d'entre eux :

« Si cette lutte n'aboutit pas bientôt à une paix sereine et durable, elle lèguera entre deux grands peuples, pour un temps impossible à mesurer, un héritage de colère, de vengeance et de misère également incommensurable. »

On ne saurait mieux dire, et c'est bien ce qui est arrivé. Les nationalismes, une guerre mondiale, les totalitarismes, une autre guerre mondiale, l'enfer. Puis l'esprit de la construction européenne. Car pour guérir cette Europe tellement éloignée de celle que Guizot voyait au bout du progrès de la civilisation, il fallut penser autrement. Dans ce même Quai d'Orsay fondé par le ministre-historien, Aristide Briand conçut en 1929 les premières propositions visant à créer « une sorte de lien fédéral », puis en 1950 Schuman y fit sa célèbre déclaration en faveur d'une « Europe organisée », « indispensable à la préservation de la paix ». L'Europe « organisée » par « une sorte de lien fédéral » n'était pas celle de Guizot, qui n'avait pu concevoir de tels remèdes, n'ayant point connu de tels maux.

Et pourtant, si le droit européen du XXI^e siècle n'a que peu à voir avec le droit des gens du XIX^e, il suffirait de nommer celui-ci à la place de celui-là dans la citation suivante pour définir assez justement l'esprit de l'Union européenne :

« Au-dedans, la liberté politique, unique garantie efficace de la sûreté des intérêts privés comme de la bonne gestion des affaires publiques ; au dehors, le droit des gens, unique garantie efficace des bons rapports des nations et de leur civilisation mutuelle. »

Car dans son diptyque fondamental, Guizot ne sépare jamais la dimension nationale, étatique, de la dimension internationale, européenne. Comme nous l'avons rappelé, l'historien n'a jamais nié les différences entre les nations, mais il les voyait avancer dans « les mêmes voies », vers une même civilisation. Ambassadeur et ministre, Guizot ne pouvait oublier qu'il vivait dans le siècle du Concert européen. Trop souvent, comme l'a montré Georges-Henri Soutou dans son *Histoire de l'Europe depuis 1815*, l'historiographie n'a vu dans le XIX^e siècle que l'affirmation des nations, sans toujours prendre la mesure de la conscience européenne après la chute de Napoléon, ni percevoir la réalité d'un système qui, même très imparfait, fondait une Europe sur sa capacité à réguler ses différends, à maintenir un équilibre entre les

puissances, à partager certaines valeurs, à développer des pratiques diplomatiques et des règles juridiques communes.

Dans son *Histoire de la civilisation*, Guizot avait mis en lumière le double mouvement historique qui caractérise l'Europe : d'une part la formation des États, par unification nationale et centralisation politique ; et d'autre part l'affranchissement des esprits. Deux mouvements contradictoires, puisque le premier favorise le pouvoir absolu quand le second tend à lui résister. Mais pour Guizot, la contradiction se résout dans l'avènement du gouvernement représentatif et le progrès des libertés politiques. À cette analyse bien connue, il faut ajouter une seconde, au niveau international, avec un autre double mouvement historique : d'une part la formation d'une conscience européenne et d'autre part la consolidation des États souverains. L'une promeut l'unité, l'autre l'indépendance. La contradiction ne se résout-elle pas dans le progrès de ce « droit public européen » et de toutes les perspectives qu'il ouvre, dans ce « droit des gens » que Guizot avait choisi d'inscrire au sommet de la médaille du Quai d'Orsay ?

« Ce droit, longtemps et aujourd'hui encore très imparfait, très souvent méconnu et violé, n'en est pas moins réel, et devient de plus en plus clair et impérieux à mesure que la civilisation générale se développe et que les rapports mutuels des peuples deviennent plus fréquents et plus intimes. »

Par cette pensée, Guizot reste notre contemporain. Il l'est peut-être plus encore par sa conscience des périls. Écoutons-le :

« Les maximes essentielles et incontestées du droit public européen sont en petit nombre. Parmi les principales se range celle-ci : la paix est l'état normal des nations et des gouvernements. La guerre est un fait exceptionnel et qui doit avoir un motif légitime. [...] Ces salutaires maximes ont été mises, de nos jours, aux plus rudes épreuves. [...] Nous avons assisté aux plus immenses guerres entreprises sans motif légitime, par une ambition égoïste et dérégulée, ou pour réaliser des combinaisons arbitraires et frivoles sous un air de grandeur. [...] De grands gouvernements ont opprimé l'indépendance de petites nations, pour maintenir, chez elles comme chez eux-mêmes, les principes et les formes du pouvoir absolu. »

Il tenait à compléter par cette note optimiste :

« Le droit public européen n'a point péri dans ses échecs ; [...] c'est de son empire seul qu'on peut espérer, autant que le permet l'imperfection des choses humaines, le maintien habituel de la paix et de l'indépendance mutuelle comme de la sécurité des États. »

Pour ces seules lignes d'un grand Européen et pour la pensée qui les inspire, François Guizot méritait qu'un hommage lui fût rendu dans ce ministère qui est encore aujourd'hui celui *de l'Europe* et des Affaires étrangères.

Mais, comme je suis historien, c'est par une autre maxime que je voudrais finir : « [Jamais] je n'ai, de ma vie, prostitué l'histoire au service de la politique, a écrit Guizot. Mais quand l'histoire parle, il est bon que la politique écoute. »